



**ABATTAGE RITUEL ■ Thèse interdite.** Le Tribunal de district de Münchwilen (TG) a interdit la diffusion d'une thèse sur l'abattage rituel des animaux en Suisse et le livre qui en est issu. Il a donné suite à une plainte du défenseur des animaux Erwin Kessler, qui se considérait atteint dans sa personnalité. L'ouvrage incriminé affirme en effet que le fondateur de l'Association contre les fabriques d'animaux entretient des contacts avec les néonazis et les révisionnistes. /ats